

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue le **23 mars 2010 à 19 h 30** en la salle du conseil située au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, à laquelle sont présents : le maire, M. François Cantin, M<sup>mes</sup> Liza Poulin, Nicole Ruel et Marie-Claude Collin, MM. Alain Portelance, Guy Frigon, Normand Dupont, Louis Lamarre, Richard Perreault et François Garand, conseillers.

Assistent également à la séance, MM. Paul Allard, directeur général, Gervais Beaulieu, directeur général adjoint, Gaston Courtemanche, directeur du Génie, Éric De La Sablonnière, directeur au développement des services urbains, Michel Larue, directeur de l'Urbanisme et de l'environnement, Patrick Toupin, directeur des Loisirs et du développement communautaire et Claude Bertrand, directeur des Services juridiques et greffier.

Monsieur le maire ouvre et préside la séance.

**Le point suivant est retiré de l'ordre du jour :**

- 16.4 Rapport du 11 février 2010 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels pour la préparation des plans et devis et surveillance – réfection de la toiture de l'Aréna (glace 2).

**Les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour :**

- 4.4 Rapport du 15 mars 2010 du chef de division approvisionnement recommandant le rejet de la soumission SA-0945-P, fourniture et livraison d'essence et de carburant diesel clair.
- 4.5 Rapport du 18 mars 2010 du directeur de l'Urbanisme et de l'environnement recommandant l'acceptation de la soumission SA-1008, coupe de bordure de béton 2010-2011.
- 4.6 Rapport du 22 mars 2010 de la directrice des Finances et trésorière par intérim recommandant l'acceptation de la soumission SA-1002-P, services professionnels d'évaluateurs.
- 8.2 Projet de résolution concernant l'appui de la Ville auprès du Réseau FADOQ des Laurentides.
- 16.14 Rapport du 24 février 2010 du directeur du Génie recommandant le paiement des coûts supplémentaires pour petits travaux de diverses sections du devis – Maison des naissances – soumission S 0847-52.
- 16.15 Rapport du 9 mars 2010 du directeur du Génie recommandant l'acceptation de directives de changement et du bilan final – préparation des infrastructures pour la mise en place des bacs – soumission S 0940-1.
- 16.16 Rapport du 25 janvier 2010 du directeur du Génie recommandant le paiement d'une facture – vanne murale du poste de pompage de la 92<sup>e</sup> Avenue Est.
- 16.17 Rapport du 3 mars 2010 du directeur du Génie recommandant la pré-qualification de fournisseurs en équipements de jeux.
- 16.18 Rapport du 11 février 2010 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels pour la réalisation d'une étude de faisabilité – réhabilitation des infrastructures municipales – boulevard du Curé-Labelle.
- 17.16 Avis de motion concernant une modification au Règlement 1418 de zonage.
- a) Premier projet de règlement 1418-5 P1 modifiant le Règlement 1418 de zonage.

**Le 23 mars 2010.**

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 82 et 84, rue Hubert-Aquin.

**RÉSOLUTION...  
2010-03-229**                      **ACCEPTATION DÉROGATION MINEURE  
CONSTRUCTION D'HABITATIONS MULTIFAMILIALES  
82 ET 84, RUE HUBERT-AQUIN  
(LOTS 4 490 352, 4 490 353 ET 4 490 354)**

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation 2009-09-194 du 29 septembre 2009 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. Alain Portelance qu'il soit accordé aux lots **4 490 352, 4 490 353 et 4 490 354** du cadastre du Québec (*82 et 84, rue Hubert-Aquin*), une dérogation mineure au Règlement de zonage 1418 afin de **PERMETTRE la construction d'habitations multifamiliales dont la marge avant serait de 6,10 mètres** au lieu des 7,50 mètres exigés, le tout selon le Tableau des spécifications de la zone **H-330** à l'Annexe B du règlement de zonage 1418.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'environnement* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

*À la demande du maire, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.*

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE**

***Aucune intervention du public.***

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**AVIS DE MOTION...  
2010-03-230**                      **MODIFICATION RÈGLEMENT 817**

---

M. Richard Perreault donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter **un Règlement modifiant le Règlement 817 sur les devoirs et obligations des citoyens eu égard à la vie communautaire.**

**AVIS DE MOTION...  
2010-03-231**                      **MODIFICATION RÈGLEMENT 1284**

---

M. Guy Frigon donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter **un Règlement modifiant le Règlement 1284 sur le contrôle des chiens, des chats et des autres animaux.**

SOU MIS aux membres du conseil, l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2010.

**RÉSOLUTION...  
2010-03-232**                      **APPROBATION PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2010**

---

Il est proposé par M. François Garand et appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin que le procès-verbal de la séance ordinaire du **2 mars 2010** soit approuvé par ce conseil.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

***Le 23 mars 2010.***

SOU MIS aux membres du conseil, l'approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mars 2010.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-03-233**

**APPROBATION PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 MARS 2010**

---

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel et appuyé par M. François Garand que le procès-verbal de la séance extraordinaire du **16 mars 2010** soit approuvé par ce conseil.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 1<sup>er</sup> mars 2010 du directeur du Génie recommandant l'acceptation de la soumission S 1015, installation d'un clapet anti-retour sur le boulevard Michèle-Bohec.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-03-234**

**ACCEPTATION SOUMISSION S 1015**  
**INSTALLATION D'UN CLAPET**  
**ANTI-RETOUR SUR LE BOULEVARD**  
**MICHÈLE-BOHEC**

---

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. Alain Portelance d'accepter la soumission de la compagnie **DONCAR CONSTRUCTION INC.** pour le projet d'installation d'un clapet anti-retour sur le réseau d'eau potable municipal dans le secteur du boulevard Michèle-Bohec, au montant total de **18 963 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1315*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 17 mars 2010 du directeur des Services juridiques et greffier recommandant l'acceptation de la soumission BL-MRC-2010-1, contrôle biologique des maringouins et des mouches noires piqueuses sur le territoire des Villes de Blainville, Bois-des-Filion, Lorraine, Rosemère et Sainte-Anne-des-Plaines pour les années 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-03-235**

**ACCEPTATION SOUMISSION BL-MRC-2010-1**  
**CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES MARINGOUINS**  
**ET DES MOUCHES NOIRES PIQUEUSES**  
**POUR LES ANNÉES 2010 À 2014**

---

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. Alain Portelance d'accepter la plus basse soumission conforme de la firme **G.D.G. ENVIRONNEMENT LTÉE** relative au contrôle biologique des maringouins et des mouches noires piqueuses sur le territoire des Villes de Blainville, Bois-des-Filion, Lorraine, Rosemère et Sainte-Anne-des-Plaines pour les années 2010 à 2014, au montant de **4 817 208,14 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier la quote-part de la Ville de Blainville dans cette dépense à même le poste budgétaire *02-746-00-440*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Le 23 mars 2010.**

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 11 mars 2010 de la directrice des Technologies de l'information recommandant l'acceptation de la soumission SA-1007, acquisition d'un système de comptage de personnes – bassins du Centre récréoaquatique.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-03-236**

**ACCEPTATION SOUMISSION SA-1007  
ACQUISITION D'UN SYSTÈME  
DE COMPTAGE DE PERSONNES  
CENTRE RÉCRÉOAQUATIQUE**

---

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M. Normand Dupont, dans le cadre de travaux visant à équiper le Centre récréoaquatique d'un système de comptage de personnes, savoir :

- D'ACCEPTER la plus basse soumission conforme de la firme **AXPER INC.** pour l'acquisition d'équipements, de logiciels et de service d'entretien, au montant total de **15 475,16 \$ taxes incluses**;
- D'ACCEPTER la proposition de la firme **SAIS Interconnexion Inc.** pour la réalisation du câblage informatique que la solution de comptage exige, au montant total de **1 139,51 \$ taxes incluses**;
- D'AUTORISER la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1394*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 15 mars 2010 du chef de division approvisionnement recommandant le rejet de la soumission SA-0945-P, fourniture et livraison d'essence et de carburant diesel clair.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-03-237**

**REJET DES SOUMISSIONS SA-0945-P**

---

**ATTENDU QUE** la division des Approvisionnements a lancé la demande de soumissions SA-0945-P pour la fourniture et livraison d'essence et de carburant diesel de novembre 2009 à octobre 2012;

**ATTENDU QUE** les prix déposés par les soumissionnaires dépassent largement l'enveloppe budgétaire allouée pour ce poste de dépenses.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. Alain Portelance de rejeter l'ensemble des soumissions déposées dans le cadre du dossier **SA-0945-P** pour la fourniture et la livraison d'essence et de carburant diesel clair de novembre 2009 à octobre 2012.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 18 mars 2010 du directeur de l'Urbanisme et de l'environnement recommandant l'acceptation de la soumission SA-1008, coupe de bordure de béton 2010-2011.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-03-238**

**ACCEPTATION SOUMISSION SA-1008**  
**COUPE DE BORDURE DE BÉTON**  
**2010-2011**

---

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. Alain Portelance d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **EXCAVATION GÉRARD CLOUTIER INC.** pour la réalisation des travaux de coupe de bordure, comprenant la récupération du béton et le nettoyage du site avant la coupe, pour l'année 2010-2011, au montant de **29 391,80 \$ taxes incluses**, soit pour la somme de **36,06 \$ le mètre linéaire taxes incluses**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même le poste budgétaire **02-615-00-521**.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 22 mars 2010 de la directrice des Finances et trésorière par intérim recommandant l'acceptation de la soumission SA-1002-P, services professionnels d'évaluateurs.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-03-239**

**ACCEPTATION SOUMISSION SA-1002-P**  
**SERVICES PROFESSIONNELS**  
**ÉVALUATION FONCIÈRE**

---

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel d'accepter la plus basse soumission conforme de la firme **Les Estimateurs professionnels LEROUX, BEAUDRY, PICARD ET ASSOCIÉS INC.** pour les services en matière d'évaluation foncière pour la tenue à jour du rôle foncier pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 décembre 2012, la confection et le suivi du dépôt des rôles triennaux 2013-2014-2015 et l'inventaire du milieu, pour un montant total de **1 439 456,77 \$ taxes incluses** basé sur des données quantitatives apparaissant au bordereau de soumission, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même le poste budgétaire **02-150-00-417**.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le Règlement 959-9 modifiant le Règlement 959 concernant le raccordement à l'aqueduc, les compteurs d'eau et la taxe d'eau.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-03-240**

**APPROBATION RÈGLEMENT 959-9**

---

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M. Guy Frigon que *le Règlement 959-9 modifiant le Règlement 959 concernant le raccordement à l'aqueduc, les compteurs d'eau et la taxe d'eau*, soit approuvé par ce conseil.

*Une dispense de lecture est accordée pour l'adoption de ce règlement considérant que toutes les exigences à cet égard, prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, ont été remplies.*

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le Règlement 1347-7 modifiant le Règlement 1347 concernant les tarifs applicables à certains biens et services de la municipalité.

**RÉSOLUTION...  
2010-03-241**

**APPROBATION RÈGLEMENT 1347-7**

---

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. Alain Portelance que *le Règlement 1347-7 modifiant le Règlement 1347 concernant les tarifs applicables à certains biens et services de la municipalité*, soit approuvé par ce conseil.

*Une dispense de lecture est accordée pour l'adoption de ce règlement considérant que toutes les exigences à cet égard, prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, ont été remplies.*

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le Règlement 1366-3 modifiant le Règlement 1366 concernant la bibliothèque municipale.

**RÉSOLUTION...  
2010-03-242**

**APPROBATION RÈGLEMENT 1366-3**

---

Il est proposé par M. François Garand et appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel que *le Règlement 1366-3 modifiant le Règlement 1366 concernant la bibliothèque municipale*, soit approuvé par ce conseil.

*Une dispense de lecture est accordée pour l'adoption de ce règlement considérant que toutes les exigences à cet égard, prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, ont été remplies.*

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le Règlement 1420-1 modifiant le Règlement 1420 de construction.

**RÉSOLUTION...  
2010-03-243**

**APPROBATION RÈGLEMENT 1420-1**

---

**ATTENDU QU'**en date du 2 mars 2010, le conseil municipal adoptait le Projet de règlement 1420-1;

**ATTENDU QU'**une assemblée publique de consultation a eu lieu le 23 mars 2010 à 19 h 15;

**ATTENDU QUE** ce règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M. Guy Frigon que *le Règlement 1420-1 modifiant le Règlement 1420 de construction*, soit approuvé par ce conseil.

*Une dispense de lecture est accordée pour l'adoption de ce règlement considérant que toutes les exigences à cet égard, prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, ont été remplies.*

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Le 23 mars 2010.**

SOUMIS aux membres du conseil, le Règlement 1439 autorisant l'exécution des travaux de réfection des chaussées, de construction d'un trottoir – rue Marie-Chapleau, de réaménagement des intersections des 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> Avenues Est et du boulevard du Curé-Labelle et de réaménagement de l'intersection de la rue Chartrand et du chemin de la Côte-Saint-Louis Est, et décrétant un emprunt de 2 260 000 \$ à ces fins.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-03-244**

**APPROBATION RÈGLEMENT 1439**

---

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M. Normand Dupont que *le Règlement 1439 autorisant l'exécution des travaux de réfection des chaussées, de construction d'un trottoir – rue Marie-Chapleau, de réaménagement des intersections des 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> Avenues Est et du boulevard du Curé-Labelle et de réaménagement de l'intersection de la rue Chartrand et du chemin de la Côte-Saint-Louis Est, et décrétant un emprunt de 2 260 000 \$ à ces fins, soit approuvé par ce conseil.*

QUE le registre visant à recevoir des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire soit accessible aux personnes habiles à voter sur ledit règlement le **6 AVRIL 2010** entre 9 h et 19 h à l'hôtel de ville.

*Une dispense de lecture est accordée pour l'adoption de ce règlement considérant que toutes les exigences à cet égard, prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, ont été remplies.*

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOUMIS aux membres du conseil, le Règlement 1441 concernant la régie interne des séances du conseil municipal de la Ville de Blainville.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-03-245**

**APPROBATION RÈGLEMENT 1441**

---

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin et appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel que *le Règlement 1441 concernant la régie interne des séances du conseil municipal de la Ville de Blainville, soit approuvé par ce conseil.*

*Une dispense de lecture est accordée pour l'adoption de ce règlement considérant que toutes les exigences à cet égard, prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, ont été remplies.*

*Après discussion, M. Louis Lamarre propose les amendements suivants au texte du règlement, savoir :*

- 1. Qu'à l'article 46.3<sup>o</sup>, les mots « les allusions personnelles, les insinuations, » soient supprimés de façon à ce que le texte se lise : « éviter les paroles violentes, blessantes ou irrespectueuses à l'égard de qui que ce soit, les expressions et les tournures non parlementaires ou propres à déconsidérer la séance du conseil municipal. »;*
- 2. Qu'à l'article 81.2<sup>o</sup>, les mots « ou diffamatoire » soient retirés de façon à ce que le texte se lise : « s'adresser au président de la séance en termes polis et ne pas user de langage injurieux; »;*

*Cette proposition d'amendement n'ayant pas été appuyée, elle fut mise de côté.*

*M. Louis Lamarre demande alors le vote sur la proposition principale.*

*M. Normand Dupont demande le vote nominal sur cette même proposition.*

**Le 23 mars 2010.**

**ONT VOTÉ EN FAVEUR**

**A VOTÉ CONTRE**

M<sup>me</sup> Nicole Ruel

M<sup>me</sup> Liza Poulin

M. Richard Perreault

M. François Garand

Mme Marie-Claude Collin

M. Normand Dupont

M. Guy Frigon

M. Alain Portelance

M. Louis Lamarre

ADOPTÉE SUR DIVISION

SOU MIS aux membres du conseil, le Règlement 1393-1 modifiant le Règlement 1393 concernant la circulation, la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre sur le réseau cyclable de la Ville de Blainville.

**RÉSOLUTION...  
2010-03-246**

**APPROBATION RÈGLEMENT 1393-1**

---

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M<sup>me</sup> Liza Poulin que *le Règlement 1393-1 modifiant le Règlement 1393 concernant la circulation, la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre sur le réseau cyclable de la Ville de Blainville*, soit approuvé par ce conseil.

*Une dispense de lecture est accordée pour l'adoption de ce règlement considérant que toutes les exigences à cet égard, prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, ont été remplies.*

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**RAPPORT DU MAIRE**

**PAROLE AU PUBLIC**

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant une modification à la résolution 2009-05-327 – Désignation représentant de la Ville – Le Petit Théâtre DuNord.

**RÉSOLUTION...  
2010-03-247**

**MODIFICATION RÉSOLUTION 2009-05-327  
DÉSIGNATION REPRÉSENTANT DE LA VILLE  
LE PETIT THÉÂTRE DUNORD**

---

Il est proposé par M. François Garand et appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin que la résolution **2009-05-327** adoptée le 5 mai 2009, soit modifiée de façon à remplacer la *Chef de division programmation du Service des loisirs et du développement communautaire* par **M<sup>me</sup> Nicole Ruel, conseillère du district 6 (Chante-Bois)** à titre de représentant de la municipalité au conseil d'administration du Petit Théâtre DuNord.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant l'appui de la Ville auprès du Réseau FADOQ des Laurentides.

**Le 23 mars 2010.**

RÉSOLUTION...  
2010-03-248

**APPUI – RÉSEAU FADOQ  
DES LAURENTIDES**

---

**ATTENDU QUE**

159 400 canadiens, admissibles au supplément de revenu garanti (SRG), à l'Allocation au conjoint (ALC) ou à l'Allocation au conjoint survivant (ALCS), ne touchent pas cette prestation car elles en ignorent l'existence;

**ATTENDU QUE**

les prestations de SRG pour personnes seules et de l'ALCS n'atteignent pas le seuil de faible revenu au Canada;

**ATTENDU QUE**

l'indice des Prix à la Consommation (IPC) ne permet pas d'estimer adéquatement l'augmentation du coût de la vie pour les aînés et, qu'en conséquence, le pouvoir d'achat des aînés ne cesse de diminuer;

**ATTENDU QU'**

en ce moment, le gouvernement n'offre qu'une rétroactivité des prestations égale à (11) mois seulement, ce qui lèse les droits des personnes qui étaient dans l'impossibilité de produire une demande à temps;

**ATTENDU QUE**

lorsqu'un bénéficiaire marié ou en union de fait perd son partenaire de vie, la prestation de SRG ou de l'ALC de ce dernier cesse le mois du décès, ce qui dénote une méconnaissance de la situation financière de certains aînés de la part du gouvernement.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel et appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin que la Ville de Blainville appuie le **Réseau FADOQ des Laurentides** dans ses démarches pour venir en aide aux aînés les plus démunis et demande au gouvernement du Canada d'instaurer rapidement :

1. *L'inscription automatique au SRG, ALC et ALCS;*
2. *L'augmentation du SRG pour personne seule et de l'ALCS;*
3. *La rétroactivité pleine et sans condition;*
4. *La prolongation de la prestation du SRG et de l'ALC pendant six (6) mois suite au décès d'un bénéficiaire en couple.*

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 15 mars 2010 de la chef de division r.h. – SST recommandant une modification à la structure du Service de l'Urbanisme et de l'environnement.

RÉSOLUTION...  
2010-03-249

**CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT  
DE PRÉPOSÉ AUX PERMIS ET À L'ENVIRONNEMENT  
AU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT  
ET MODIFICATION À LA STRUCTURE DU SERVICE**

---

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin et appuyé par M. Richard Perreault de créer un poste permanent de « **Préposé aux permis et à l'environnement** » au Service de l'Urbanisme et de l'environnement et d'accepter cette modification à la structure du Service et son nouvel organigramme, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Le 23 mars 2010.**

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 8 mars 2010 de la directrice des Ressources humaines recommandant l'embauche du superviseur chef d'équipe au Centre récréoaquatique.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-03-250**

**CONFIRMATION EMBAUCHE  
SUPERVISEUR CHEF D'ÉQUIPE  
AU CENTRE RÉCRÉOAQUATIQUE**

---

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M<sup>me</sup> Liza Poulin de confirmer l'embauche de **M<sup>me</sup> CAROLINE JOLY** au poste de « *Superviseur chef d'équipe au Centre récréoaquatique* », à compter du 15 mars 2010, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), cols blancs, local 2229.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 10 mars 2010 de la directrice des Ressources humaines recommandant l'embauche d'un technicien dessinateur au Service du génie et modification à la structure du service.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-03-251**

**MODIFICATION À LA STRUCTURE  
DU SERVICE DU GÉNIE ET CONFIRMATION  
D'EMBAUCHE DU TECHNICIEN DESSINATEUR**

---

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin et appuyé par M. François Garand :

- DE PROCÉDER au changement d'un des postes de technologues au Service du génie pour un poste de « **technicien dessinateur** » et d'ACCEPTER cette modification à la structure du service et son nouvel organigramme, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- DE CONFIRMER l'embauche de **M<sup>me</sup> ISABELLE FARRUGIA** à ce nouveau poste, à compter du 6 avril 2010. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction publique (S.C.F.P.), cols blancs, local 2229;

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

*M. François Garand quitte son siège à 20 h 33.*

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant un emprunt temporaire pour les fins du Règlement 1360-1 modifiant le Règlement 1360 afin d'augmenter le montant de l'emprunt à la somme de 5 850 000 \$.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-03-252**

**EMPRUNT TEMPORAIRE  
RÈGLEMENT 1360-1**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville peut, par résolution qui ne requiert pas l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, emprunter temporairement pour les fins de son *Règlement 1360-1* jusqu'à concurrence de **100 %** du montant dudit emprunt.

**Le 23 mars 2010.**

## EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin que la Ville de Blainville emprunte une somme de **650 000 \$** afin de pourvoir au paiement des dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1360-1* en attendant la vente des obligations.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tout document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 15 mars 2010 du directeur des Services juridiques et greffier recommandant l'acquisition des lots 2 898 330 et autres – Le Groupe Platinum Construction 2001 inc..

**RÉSOLUTION...  
2010-03-253**

**ACQUISITION LOTS 2 898 330 ET AUTRES  
LE GROUPE PLATINUM CONSTRUCTION 2001 INC.**

---

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin et appuyé par M. Richard Perreault que la municipalité acquière de la compagnie **LE GROUPE PLATINUM CONSTRUCTION 2001 INC.**, pour la somme nominale de 1 \$, les lots **2 898 330** (39<sup>e</sup> Avenue Est), **3 695 064** (rue Maurice-Mayer), **3 695 065** (partie 37<sup>e</sup> Avenue Est) et **3 850 489** (rue Suzanne-Piot), tous du cadastre du Québec.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 15 mars 2010 du directeur des Services juridiques et greffier recommandant l'acquisition des lots 3 282 405 et autres – Groupe immobilier Grilli inc..

**RÉSOLUTION...  
2010-03-254**

**ACQUISITION LOTS 3 282 405 ET AUTRES  
GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC.**

---

Il est proposé par M<sup>me</sup> Liza Poulin et appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin que la municipalité acquière de la compagnie **GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC.**, pour la somme nominale de 1 \$, les lots **3 282 405**, **3 483 591** et **3 483 592** (rue de Talcy) et **3 683 607** (rue de Clervaux), tous du cadastre du Québec.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 15 mars 2010 du directeur des Services juridiques et greffier recommandant l'acquisition des lots 3 440 603 et 3 440 620 – 3087-7369 Québec inc..

**RÉSOLUTION...**  
**2010-03-255**

**ACQUISITION LOTS 3 440 603 ET 3 440 620**  
**3087-7369 QUÉBEC INC.**

---

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel et appuyé par M. Richard Perreault que la municipalité acquière de la compagnie **3087-7369 QUÉBEC INC.**, pour la somme nominale de 1 \$, les lots **3 440 603** (*partie rue John-Tapp*) et **3 440 620** (*partie rue de l'Alsace*), tous du cadastre du Québec.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 15 mars 2010 du directeur des Services juridiques et greffier recommandant l'acquisition des lots 3 532 652, 3 532 653 et 3 532 655 – Les Roulettes des Monts inc..

**RÉSOLUTION...**  
**2010-03-256**

**ACQUISITION LOTS 3 532 652, 3 532 653 ET 3 532 655**  
**LES ROULOTTES DES MONTS INC.**

---

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel et appuyé par M. Richard Perreault que la municipalité acquière de la compagnie **LES ROULOTTES DES MONTS INC.**, pour la somme nominale de 1 \$, les lots **3 532 652** (*partie 92<sup>e</sup> Avenue Est*), **3 532 653** (*partie rue de la Picardie*) et **3 532 655** (*entrée rue du Berry*), tous du cadastre du Québec.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, les certificats du directeur des Services juridiques et greffier concernant la procédure d'enregistrement tenue le 16 mars 2010 sur les règlements 1436, 1437, 1438 et 1440.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-03-257**

**CERTIFICATS PROCÉDURE**  
**D'ENREGISTREMENT**  
**RÈGLEMENTS 1436, 1437, 1438 ET 1440**

---

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin et appuyé par M. François Garand de prendre acte du dépôt des certificats du directeur des Services juridiques et greffier concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue **le 16 mars 2010** respectivement sur les règlements suivants :

**1436 autorisant le remplacement d'abribus, l'ajout de mobilier urbain, la mise aux normes de divers parcs, l'amélioration de l'éclairage du skate-plaza et la plantation d'arbres, et décrétant un emprunt de 415 000 \$ à ces fins.**

**1437 autorisant l'exécution des travaux de construction de terrains de tennis et l'amélioration du système d'éclairage urbain au parc Marc-Aurèle-Fortin, le prolongement des liens cyclables au réseau existant – rues de Lindoso et de Talcy, l'aménagement d'îlots de rues, l'ajout d'un luminaire dans le passage piétonnier de l'Ermitage/de l'Alhambra et l'aménagement d'une aire de jeux au parc André-Joly, et décrétant un emprunt de 1 050 000 \$ à ces fins.**

**Le 23 mars 2010.**

**1438 autorisant l'exécution de travaux de mise à niveau des postes de pompage des eaux sanitaires de Fontainebleau et de la 92<sup>e</sup> Avenue Est, et décrétant un emprunt de 585 000 \$ à ces fins.**

**1440 autorisant la réfection de la toiture de l'aréna, des travaux visant la protection cathodique du réseau d'aqueduc, la construction d'une piste cyclable entre la 54<sup>e</sup> Avenue Est et le boulevard de la Seigneurie Est et l'installation de feux de circulation à l'intersection de la 92<sup>e</sup> Avenue et du boulevard du Curé-Labelle, et décrétant un emprunt de 1 650 000 \$ à ces fins.**

*M. Normand Dupont quitte son siège et M. François Garand reprend le sien à 20 h 38, le tout pendant le déroulement de ce point de l'ordre du jour.*

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant l'annulation d'une offre d'achat pour l'acquisition du lot 2 319 949 – M. Yvon Lauzon.

**RÉSOLUTION...  
2010-03-258**

**ANNULATION OFFRE D'ACHAT  
LOT 2 319 949 – M. YVON LAUZON**

---

**ATTENDU QUE** par sa résolution 2007-04-239 adoptée le 3 avril 2007, le conseil autorisait l'acquisition du lot 2 319 949 du cadastre du Québec (238, rue Legault), propriété de M. Yvon Lauzon;

**ATTENDU QUE** l'offre d'achat pertinente à cette transaction prévoit que son exécution est suspendue jusqu'au 3 avril 2010 et que le propriétaire-vendeur peut y mettre fin en tout temps avant cette date;

**ATTENDU QUE** le 12 mars 2010, M. Yvon Lauzon avisait la municipalité, par écrit, qu'il annule l'entente entre lui et la municipalité.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M<sup>me</sup> Liza Poulin d'annuler à toute fin que de droit l'offre d'achat intervenue entre **M. YVON LAUZON** et la Ville pour l'acquisition du lot **2 319 949** du cadastre du Québec (238, rue Legault).

*M. Normand Dupont reprend son siège à 20 h 41 pendant le déroulement de ce point de l'ordre du jour.*

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant la signature de l'Addenda No 2 au Protocole d'entente liant la Société de promotion des pôles commerciaux de Blainville inc., l'Association des gens d'affaires de Blainville inc. et la Ville.

**RÉSOLUTION...  
2010-03-259**

**AUTORISATION SIGNATURE  
ADDENDA À UN PROTOCOLE D'ENTENTE  
SOCIÉTÉ DE PROMOTION DES PÔLES  
COMMERCIAUX DE BLAINVILLE INC. (SPPCB)  
ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES  
DE BLAINVILLE INC. (AGAB)**

---

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'Addenda No 2 au Protocole d'entente liant actuellement la **SOCIÉTÉ DE PROMOTION DES PÔLES COMMERCIAUX DE BLAINVILLE INC. (SPPCB)** et **L'ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE BLAINVILLE INC. (AGAB)**, d'une part, et la Ville de Blainville, d'autre part, lequel Addenda est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant l'acceptation de l'offre d'achat de la compagnie 4445015 Canada inc. pour la vente du lot 2 362 358 et une partie du lot 4 090 313 – parc industriel Autoroutier.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-03-260**

**ACCEPTATION OFFRE D'ACHAT**  
**4445015 CANADA INC.**  
**PARC INDUSTRIEL AUTOROUTIER**

---

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin que la Ville accepte l'offre d'achat de la compagnie **4445015 CANADA INC.**, pour la vente du lot **2 362 358** et une partie du lot **4 090 313** du cadastre du Québec, respectivement des circonscriptions foncières de Deux-Montagnes et de Terrebonne, d'une superficie approximative de 11 148 mètres carrés, au prix de **389 990 \$ plus les taxes applicables** et selon les termes et conditions d'une offre d'achat annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant une modification au Règlement 1440 autorisant la réfection de la toiture de l'aréna, des travaux visant la protection cathodique du réseau d'aqueduc, la construction d'une piste cyclable entre la 54<sup>e</sup> Avenue Est et le boulevard de la Seigneurie Est et l'installation de feux de circulation à l'intersection de la 92<sup>e</sup> Avenue et du boulevard du Curé-Labelle, et décrétant un emprunt de 1 650 000 \$ à ces fins.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-03-261**

**MODIFICATION RÈGLEMENT 1440**

---

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)* qui permettent au conseil de modifier un règlement d'emprunt par résolution qui ne requiert aucune approbation lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt et n'augmente pas la charge des contribuables;

**ATTENDU QUE** le 2 mars dernier, le conseil adoptait le RÈGLEMENT 1440 AUTORISANT LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ARÉNA, DES TRAVAUX VISANT LA PROTECTION CATHODIQUE DU RÉSEAU D'AQUEDUC, LA CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE ENTRE LA 54<sup>e</sup> AVENUE EST ET LE BOULEVARD DE LA SEIGNEURIE EST ET L'INSTALLATION DE FEUX DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DE LA 92<sup>e</sup> AVENUE ET DU BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE, ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 650 000 \$ À CES FINS;

**ATTENDU QUE** le règlement prévoit une dépense, avant taxes, de 50 000 \$ pour l'acquisition de parcelles de terrain et qu'il y a lieu de les identifier avec précision au règlement;

**ATTENDU QUE** l'ANNEXE « A » du règlement comporte des erreurs de calcul qui peuvent laisser douter de la justesse du montant autorisé de l'emprunt.

**Le 23 mars 2010.**

## EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel et appuyé par M. Guy Frigon que le RÈGLEMENT 1440 AUTORISANT LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ARÉNA, DES TRAVAUX VISANT LA PROTECTION CATHODIQUE DU RÉSEAU D'AQUEDUC, LA CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE ENTRE LA 54<sup>e</sup> AVENUE EST ET LE BOULEVARD DE LA SEIGNEURIE EST ET L'INSTALLATION DE FEUX DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DE LA 92<sup>e</sup> AVENUE ET DU BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE, ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 650 000 \$ À CES FINS, soit modifié par le remplacement de l'article 1 par le suivant :

« **1.** Le conseil de la Ville de Blainville est autorisé à exécuter ou à faire exécuter la réfection de la toiture de l'aréna, des travaux visant la protection cathodique du réseau d'aqueduc, la construction d'une piste cyclable entre la 54<sup>e</sup> Avenue Est et le boulevard de la Seigneurie Est et l'installation de feux de circulation à l'intersection de la 92<sup>e</sup> Avenue et du boulevard du Curé-Labelle, conformément à l'estimation datée du 16 mars 2010 préparée par Sacha Fournier, ing., chef de division – Études et conception, laquelle est jointe au présent règlement comme ANNEXE « A », et à dépenser à cette fin une somme de UN MILLION SIX CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (1 650 000 \$).

Pour l'exécution d'une partie de ces travaux, le conseil autorise l'acquisition des parcelles de terrain suivantes :

- a) une partie du lot **3 484 259** du cadastre du Québec, montrée et décrite au plan et à la description technique préparés par Jacques Noury, arpenteur-géomètre, le 9 avril 2008, minute 68146, dossier 08-3432, dont une copie certifiée est jointe au présent règlement comme ANNEXE « B »;
- b) une partie du lot **2 272 795** du cadastre du Québec, montrée et décrite au plan et à la description technique préparés par Jacques Noury, arpenteur-géomètre, le 9 avril 2008, minute 68148, dossier 08-3432, dont une copie certifiée est jointe au présent règlement comme ANNEXE « C ». »

QUE les ANNEXES « A », « B » et « C » jointes à la présente résolution deviennent les ANNEXES « A », « B » et « C » du RÈGLEMENT 1440 pour en faire partie intégrante.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 16 mars 2010 du directeur au développement des services urbains recommandant la signature d'une convention de subvention avec la Fédération canadienne des municipalités (FCM) – Projet Énergie renouvelable Blainville (ERB) (Phase Chambéry).

**RÉSOLUTION...**  
**2010-03-262**

**AUTORISATION SIGNATURE**  
**CONVENTION DE SUBVENTION**  
**FÉDÉRATION CANADIENNE**  
**DES MUNICIPALITÉS (FCM)**

---

**ATTENDU QUE** la Ville souhaite réaliser un projet d'énergie renouvelable dans le secteur Chambéry dans les prochaines années;

**ATTENDU QUE** la Ville a déposé une demande d'aide financière à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) à ce sujet;

**ATTENDU QUE** la Fédération canadienne des municipalités (FCM) a confirmé une aide financière de 277 400 \$ pour la réalisation de ce projet dans le cadre du Fonds municipal vert.

**Le 23 mars 2010.**

## EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M<sup>me</sup> Liza Poulin :

- a) **D'AUTORISER** le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, une convention de subvention avec la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour le **Projet Énergie renouvelable Blainville (ERB) (Phase Chambéry)** dans le cadre du Fonds municipal vert;
- b) **D'AUTORISER** le directeur au développement des services urbains à agir à titre de représentant du bénéficiaire et à signer tous les documents pertinents à cet effet;
- c) **DE CONFIRMER** l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;
- d) QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant le dépôt du rapport des dépenses en vertu de la délégation de pouvoirs (*février 2010*).

**RÉSOLUTION...**  
**2010-03-263**

**DÉPÔT RAPPORT DES DÉPENSES**  
**DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

---

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M<sup>me</sup> Liza Poulin de prendre acte du dépôt par le directeur des Finances et trésorier de la liste de toutes les dépenses autorisées par un employé de la Ville au cours du mois de **février 2010** en vertu de la délégation de pouvoirs contenue au *Règlement 1378 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 15 mars 2010 de la directrice des Finances et trésorière par intérim recommandant le paiement, à titre d'avance, d'honoraires professionnels – Manoir Blainville.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-03-264**

**AUTORISATION PAIEMENT**  
**À TITRE D'AVANCE**  
**HONORAIRES PROFESSIONNELS**  
**MANOIR BLAINVILLE**

---

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin et appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel de verser, à titre d'avance à l'organisme **MANOIR BLAINVILLE**, à la firme **TREMBLAY L'ÉCUYER ASSOCIÉS, architectes (TLA)**, la somme de **11 005,31 \$ taxes incluses**, à titre d'honoraires professionnels concernant des services dans le cadre du projet du *Manoir Blainville*, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même le poste budgétaire *04-137-47-000*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

*M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin quitte son siège à 20 h 53.*

**Le 23 mars 2010.**

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 15 mars 2010 de la directrice des Finances et trésorière par intérim relatif au dépôt du rapport d'activités 2009 de la trésorière par intérim relativement aux partis politiques autorisés.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-03-265**

**ACCEPTATION RAPPORT ACTIVITÉS 2009**  
**(DÉPENSES DES PARTIS POLITIQUES MUNICIPAUX)**

---

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M<sup>me</sup> Liza Poulin de prendre acte du dépôt du rapport d'activités de la trésorière par intérim pour l'année 2009, fait en vertu de l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

QUE copie dudit rapport d'activités soit transmis au **DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS**.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 15 mars 2010 de la directrice des Finances et trésorière par intérim recommandant un paiement d'honoraires professionnels – Projet Chambéry.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-03-266**

**AUTORISATION PAIEMENT**  
**HONORAIRES PROFESSIONNELS**  
**PROJET CHAMBÉRY**

---

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M<sup>me</sup> Liza Poulin d'autoriser le paiement à la firme **RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON**, d'une somme de **9 876,56 \$ taxes incluses**, à titre d'honoraires professionnels concernant des services de fiscalité relatifs au projet Chambéry, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 05-141-07-025.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 15 mars 2010 de la directrice des Finances et trésorière par intérim recommandant le renouvellement des contrats d'assurances de dommages – Terme 2010-2011.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-03-267**

**RECONDUCTION DES CONTRATS**  
**D'ASSURANCE DOMMAGES**  
**(biens et responsabilité)**  
**31 MARS 2010 AU 31 MARS 2011**

---

**ATTENDU QUE** la municipalité fait partie d'un regroupement de villes aux fins de l'acquisition de ses couvertures d'assurance dommages;

**ATTENDU QU'**en mars 2006, suite à une demande publique de soumissions, le regroupement a adjugé ses différents contrats d'assurance aux firmes BF Lorenzetti & Associés inc. et Lemieux, Ryan & Associés inc.;

**ATTENDU QUE** l'article 573.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* permet de reconduire avec modifications de primes, pour une période totale de cinq ans, des contrats d'assurance déjà adjugés sans retourner en soumission;

**ATTENDU QUE** dans son rapport du 10 mars 2010, le conseiller en assurances du regroupement recommande le renouvellement du portefeuille d'assurances de dommages selon le nouveau tableau des primes proposées suite aux négociations qu'il a menées avec les courtiers BFL Canada et Lemieux, Ryan & Associés inc..

**Le 23 mars 2010.**

## EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M<sup>me</sup> Liza Poulin et appuyé par M. Richard Perreault :

- a) **DE RECONDUIRE**, selon les éléments décrits ci-après, le portefeuille d'assurances de dommages (*responsabilité municipale, automobile, responsabilité civile, biens, bris de machines, délits et frais d'ingénierie*) pour la période du **31 mars 2010 au 31 mars 2011 inclusivement**, savoir :

<u>FIRME</u>	<u>TYPE D'ASSURANCE</u>	<u>MONTANT DE LA PRIME</u>
Lemieux, Ryan & Associés inc.	Responsabilité municipale	47 600,00 \$
	Taxes (9 %)	4 284,00 \$
	<b>TOTAL :</b>	<b><u>51 884,00 \$</u></b>
BFL Canada.	Automobile des propriétaires	50 836,00 \$
	Automobile des garagistes	1 063,00 \$
	Total ( <i>avant taxes</i> )	51 899,00 \$
	Taxes (5 %)	2 594,95 \$
	<b>TOTAL :</b>	<b><u>54 493,95 \$</u></b>
BFL Canada	Responsabilité civile	37 572,00 \$
	Biens	45 421,00 \$
	Bris des machines	3 377,00 \$
	Délits	3 040,00 \$
	Total ( <i>avant taxes</i> )	89 410,00 \$
	Taxes (9 %)	8 046,90 \$
	<b>SOUS-TOTAL :</b>	<b><u>97 456,90 \$</u></b>
BFL Canada	Frais d'ingénierie ( <i>non taxable</i> )	1 904,00 \$
	<b>TOTAL :</b>	<b><u>1 904,00 \$</u></b>
	<b>GRAND TOTAL :</b>	<b><u>205 738,85 \$</u></b>

- b) **D'AUTORISER** la directrice des Finances et trésorière par intérim à imputer ces dépenses aux postes budgétaires 02-130-00-421, 02-130-00-422 et 02-130-00-424.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 15 mars 2010 de la directrice des Finances et trésorière par intérim recommandant le versement de la quote-part de la Ville de Blainville au fonds de franchise collective en assurance responsabilité civile – Terme 2010-2011.

**RÉSOLUTION...  
2010-03-268**

**VERSEMENT QUOTE-PART  
FRANCHISE COLLECTIVE EN ASSURANCE  
RESPONSABILITÉ CIVILE – TERME 2010-2011**

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M<sup>me</sup> Liza Poulin de verser la somme de **67 187 \$** à titre de quote-part de la Ville de Blainville au fonds créé pour la gestion de la franchise collective de 500 000 \$ pour la mutualité partielle des risques en assurance responsabilité civile primaire pour l'année 2010-2011, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-130-00-425.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Le 23 mars 2010.**

SOUMIS aux membres du conseil, le rapport du 10 mars 2010 de la directrice des Technologies de l'information recommandant l'ajout de fonctionnalités au système de gestion des documents électroniques de la firme Irosoft.

**RÉSOLUTION...  
2010-03-269**

**AJOUT DE FONCTIONNALITÉS  
AU SYSTÈME DE GESTION DES  
DOCUMENTS ÉLECTRONIQUES**

---

Il est proposé par M. Normand Dupont et appuyé par M. François Garand d'accepter la proposition de la firme **IROSFT INC.** pour le développement de fonctionnalités supplémentaires au système de gestion des documents électroniques, au montant de **45 037,13 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de *soixante (60) mois*.

QUE la directrice des Technologies de l'information soit autorisée à signer tout document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

*M. Guy Frigon quitte son siège à 21 heures et M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin reprend le sien à la même heure, le tout pendant le déroulement de ce point de l'ordre du jour.*

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOUMIS aux membres du conseil, le rapport du 10 mars 2010 de la directrice des Technologies de l'information recommandant l'ajout de fonctionnalités au générateur d'appels.

**RÉSOLUTION...  
2010-03-270**

**AJOUT DE FONCTIONNALITÉS  
AU GÉNÉRATEUR D'APPELS**

---

Il est proposé par M. Normand Dupont et appuyé par M. François Garand d'accepter la proposition de la firme **K2 Geospatial** pour le développement de fonctionnalités supplémentaires au générateur d'appels, au montant de **5 643,75 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de *vingt-quatre (24) mois*.

QUE la directrice des Technologies de l'information soit autorisée à signer tout document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOUMIS aux membres du conseil, le rapport du 11 mars 2010 de la directrice des Technologies de l'information recommandant l'acquisition de progiciels pour offrir le service de permis en ligne.

**RÉSOLUTION...  
2010-03-271**

**ACQUISITION DE PROGICIELS  
SERVICE DE PERMIS EN LIGNE**

---

Il est proposé par M. Normand Dupont et appuyé par M. François Garand d'accepter la proposition de la firme **PG SOLUTIONS** pour l'acquisition de progiciels afin d'offrir le service de permis en ligne, pour un montant total de **38 315,42 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de *trente-six (36) mois*.

QUE la directrice des Technologies de l'information soit autorisée à signer tout document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Le 23 mars 2010.**

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 12 mars 2010 de la directrice des Technologies de l'information recommandant l'acquisition de deux (2) systèmes de repérage par GPS pour balais mécaniques.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-03-272**

**ACQUISITION DE DEUX (2) SYSTÈMES  
DE REPÉRAGE PAR GPS POUR BALAIS MÉCANIQUES**

---

Il est proposé par M. Normand Dupont et appuyé par M. François Garand d'accepter la proposition de la firme **INTER-CEL COMMUNICATIONS INC.** pour l'acquisition d'équipements, de logiciels et de service, au montant total de **2 307,85 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de *trente-six (36) mois*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 4 mars 2010 du directeur adjoint, administration et circulation recommandant des modifications à la signalisation routière.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-03-273**

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION ROUTIÈRE**

---

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel et appuyé par M. Richard Perreault d'autoriser les modifications suivantes à la signalisation routière et d'autoriser le Service des travaux publics à procéder à la mise en place de la signalisation appropriée, savoir :

**INSTALLATION ENSEIGNES « ARRÊT »**

**100<sup>e</sup> Avenue Est** (*croquis 2010-06*)

- No A-100E-01 intersection de la 101<sup>e</sup> Avenue, direction nord, face au numéro civique 1.

**101<sup>e</sup> Avenue Est** (*croquis 2010-06*)

- No A-101E-03 intersection de la 100<sup>e</sup> Avenue, direction sud.

**RETRAIT ENSEIGNE « ARRÊT »**

**101<sup>e</sup> Avenue Est** (*croquis 2010-06*)

- Face au numéro civique 1.

**STATIONNEMENT INTERDIT**

**Voie d'accès du 1265, boulevard du Curé-Labelle** (*croquis 2010-04*)

- Sur une distance de 50 mètres de part et d'autre de cette voie d'accès aménagée sur le lot **2 657 798** (1267, boulevard du Curé-Labelle) appartenant à la Ville.

**ARRÊT INTERDIT**

**20<sup>e</sup> Avenue Ouest** (*croquis 2010-03*)

- Du côté sud sur une distance de 25 mètres vers l'est, débutant à 21 mètres à la fin du rayon de la rue Montcalm.

**Le 23 mars 2010.**

## **STATIONNEMENT 15 MINUTES**

Du lundi au vendredi, de 7 h à 17 h

Du 25 août au 23 juin

### **20° Avenue Ouest** (croquis 2010-03)

- En bordure sud sur une distance de 62 mètres vers l'ouest, débutant à 21 mètres de la ligne d'emprise du boulevard du Curé-Labelle.

*M. Guy Frigon reprend son siège à 21 h 7 pendant le déroulement de ce point de l'ordre du jour.*

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 21 janvier 2010 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels pour la préparation des plans et devis – secteur Chambéry Ouest – Phase 1A (72 lots).

**RÉSOLUTION...  
2010-03-274**

**ENGAGEMENT PROFESSIONNELS  
PRÉPARATION PLANS ET DEVIS  
SECTEUR CHAMBÉRY OUEST**

---

Il est proposé par M. Normand Dupont et appuyé par M<sup>me</sup> Liza Poulin de retenir les services de la firme **BPR-Triax** pour la préparation des plans et devis pour les travaux d'infrastructures de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étapes du projet d'égout sanitaire, d'égout pluvial, d'aqueduc, des travaux préliminaires de rues, des bordures, du pavage de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> couches et d'éclairage, pour une partie des rues Nivolet, de Boigne et Favre, pour un montant n'excédant pas **139 123,87 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même le dépôt de la compagnie *Le Groupe Platinum Construction 2001 inc.*

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 3 mars 2010 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique – construction d'un terrain de tennis – parc Marc-Aurèle-Fortin.

**RÉSOLUTION...  
2010-03-275**

**ENGAGEMENT PROFESSIONNELS  
ÉTUDE GÉOTECHNIQUE  
CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE TENNIS  
PARC MARC-AURÈLE-FORTIN**

---

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin de retenir les services de la firme **LVM-TECHNISOL INC.** pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre du projet de construction d'un terrain de tennis au parc Marc-Aurèle-Fortin, pour un montant n'excédant pas **4 507,10 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même le *Règlement 1437*, le tout conditionnellement à l'approbation du règlement par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 23 février 2010 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance – aménagement de parcs – parc André-Joly.

**RÉSOLUTION...  
2010-03-276**

**ENGAGEMENT PROFESSIONNELS  
AMÉNAGEMENT DE PARCS  
PARC ANDRÉ-JOLY**

---

Il est proposé par M. François Garand et appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin de retenir les services de la firme **JOHANNE BERTHIAUME ARCHITECTE PAYSAGISTE ENR.** pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre du projet d'aménagement du parc André-Joly, pour un montant n'excédant pas **16 931,25 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1437*, le tout conditionnellement à l'approbation du règlement par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 1<sup>er</sup> mars 2010 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels – mise à jour du Programme de rinçage unidirectionnel 2010.

**RÉSOLUTION...  
2010-03-277**

**ENGAGEMENT PROFESSIONNELS  
MISE À JOUR – PROGRAMME  
DE RINÇAGE UNIDIRECTIONNEL 2010**

---

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M. Guy Frigon de retenir les services de la firme **AQUA DATA INC.** pour la mise à jour du Programme de rinçage unidirectionnel 2010 du réseau d'eau potable de la municipalité, pour un montant n'excédant pas **16 366,88 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1407*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 1<sup>er</sup> mars 2010 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels pour la réalisation d'une étude de caractérisation environnementale complémentaire des sols – conduite de refoulement – boulevard de la Seigneurie Est.

**RÉSOLUTION...  
2010-03-278**

**ENGAGEMENT PROFESSIONNELS  
CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE  
COMPLÉMENTAIRE DES SOLS  
CONDUITE DE REFOULEMENT  
BOULEVARD DE LA SEIGNEURIE EST**

---

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. Alain Portelance de retenir les services de la firme **GROUPE QUALITAS INC.** pour la réalisation d'une étude de caractérisation environnementale complémentaire des sols, dans le cadre du projet de la construction d'une conduite de refoulement d'égout sanitaire sur le boulevard de la Seigneurie Est, entre le boulevard du Curé-Labelle et le site des étangs aérés, pour un montant n'excédant pas **2 257,50 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1392*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Le 23 mars 2010.**

SOUMIS aux membres du conseil, le rapport du 1<sup>er</sup> mars 2010 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels – étape préliminaire de l'étude de faisabilité – mesures de débits – Secteur nord – Phase II.

**RÉSOLUTION...  
2010-03-279**

**ENGAGEMENT PROFESSIONNELS  
ÉTAPE PRÉLIMINAIRE  
DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ  
MESURES DE DÉBITS  
SECTEUR NORD – PHASE II**

---

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M. Guy Frigon de retenir les services de la firme **ENVIROSERVICES INC.** pour la réalisation de mesures de débit dans le réseau d'égout sanitaire, équivalentes à une étape préliminaire de l'étude de faisabilité pour la recherche et mesure d'eaux parasites, d'infiltration et de captage dans le réseau d'égout sanitaire municipal et ce, pour un montant forfaitaire de **24 646,26 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1407*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOUMIS aux membres du conseil, le rapport du 22 février 2010 du directeur du Génie recommandant le paiement d'une facture – feux de circulation à l'intersection de la 62<sup>e</sup> Avenue et du boulevard du Curé-Labelle.

**RÉSOLUTION...  
2010-03-280**

**AUTORISATION PAIEMENT  
FEUX DE CIRCULATION  
INTERSECTION 62<sup>e</sup> AVENUE  
ET BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE**

---

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. Normand Dupont d'autoriser le paiement de la facture 17230 à la firme **GROUPE QUALITAS INC. (Bétonsol)** d'une somme de **9 502,47 \$ taxes et frais inclus**, à titre d'honoraires professionnels pour le contrôle de la qualité des matériaux pour les travaux d'installation de feux de circulation à l'intersection de la 62<sup>e</sup> Avenue et du boulevard du Curé-Labelle, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1300*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOUMIS aux membres du conseil, le rapport du 1<sup>er</sup> mars 2010 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels pour la préparation des plans et devis – éclairage urbain – parc Marc-Aurèle-Fortin.

**RÉSOLUTION...  
2010-03-281**

**ENGAGEMENT PROFESSIONNELS  
ÉCLAIRAGE URBAIN  
PARC MARC-AURÉLE-FORTIN**

---

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin de retenir les services de la firme **BPR-Triax** pour la préparation des plans et devis visant à mettre aux normes le réseau d'éclairage urbain du parc Marc-Aurèle-Fortin, pour un montant n'excédant pas **15 040,59 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1437*, le tout conditionnellement à l'approbation du règlement par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Le 23 mars 2010.**

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 4 mars 2010 du directeur du Génie recom mandant le paiement d'une facture – aménagement d'un stationnement au parc des Bolivars.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-03-282**

**AUTORISATION PAIEMENT  
AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT  
AU PARC DES BOLIVARS**

---

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin et appuyé par M. Richard Perreault d'autoriser le paiement de la facture F011053-1 émise par l'**ENTREPRISE DE PAVAGE DION INC.** d'une somme de **10 551,56 \$ taxes incluses**, pour divers travaux exécutés dans le cadre du projet d'aménagement d'un stationnement au parc des Bolivars, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1411*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 9 mars 2010 du directeur du Génie recom mandant l'engagement de professionnels pour la préparation des plans et devis – rue Michel-Sidrac – Phase 1 (41 lots).

**RÉSOLUTION...**  
**2010-03-283**

**ENGAGEMENT PROFESSIONNELS  
PRÉPARATION PLANS ET DEVIS  
RUE MICHEL-SIDRAC – PHASE 1**

---

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M<sup>me</sup> Liza Poulin de retenir les services de la firme **BPR-Triax** pour la préparation des plans et devis des travaux d'infrastructures de 1<sup>re</sup>, de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> étapes (*égout sanitaire, égout pluvial, aqueduc, travaux préliminaires de rues, bordures, pavage 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> couches et éclairage*) pour la rue Michel-Sidrac, Phase 1 (41 lots), pour un montant n'excédant pas **61 425,57 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même le dépôt de 9174-8442 Québec inc. (*Grilli*).

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 9 mars 2010 du directeur du Génie relatif à la demande d'autorisation et à l'attestation de conformité des travaux au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) – rue Michel-Sidrac.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-03-284**

**DEMANDE D'AUTORISATION  
ET ATTESTATION DE CONFORMITÉ  
DES TRAVAUX - MINISTÈRE DU  
DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE  
L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP)**

---

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M<sup>me</sup> Liza Poulin :

- a) D'AUTORISER la firme **BPR-Triax** à solliciter auprès du MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP) ***l'autorisation pour la réalisation des services municipaux dans la rue Michel-Sidrac***, le tout en vertu des articles 22 et 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

- b) DE CONFIRMER l'engagement de la Ville de Blainville à transmettre au MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP), lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée, et d'autoriser la firme **BPR-Triax** à émettre cette attestation;
- c) D'AUTORISER la directrice des Finances et trésorière par intérim à émettre un chèque de **516 \$** couvrant les frais associés au traitement de la demande par le MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP), le tout en respect de la grille de tarification des autorisations gouvernementales et d'approprier cette dépense à même le dépôt du promoteur 9174-8442 Québec inc. (Grilli).

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 24 février 2010 du directeur du Génie recommandant l'acceptation de directives de changement – construction d'un Centre récréoaquatique – soumission S 0770.

**RÉSOLUTION...  
2010-03-285**

**ACCEPTATION DIRECTIVES DE CHANGEMENT  
CONSTRUCTION CENTRE RECRÉOAQUATIQUE  
SOU MISSION S 0770**

---

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M<sup>me</sup> Liza Poulin d'accepter les directives de changement N<sup>os</sup> 1008, 1012, 1023, 1028, 1036 à 1040, 1042 à 1044 et 1046 à 1050, préparées par la firme **BPR-Triax**, le tout dans le cadre du projet de construction du Centre récréoaquatique, pour un montant supplémentaire net au contrat octroyé de **1 938 039,46 \$ taxes incluses**, payable à **LES GRANDS TRAVAUX SOTER INC.**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même le *surplus accumulé*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 24 février 2010 du directeur du Génie recommandant le paiement des coûts supplémentaires pour petits travaux de diverses sections du devis – Maison des naissances – soumission S 0847-52.

**RÉSOLUTION...  
2010-03-286**

**AUTORISATION COÛTS SUPPLÉMENTAIRES  
MAISON DES NAISSANCES  
SOU MISSION S-0847-52**

---

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin et appuyé par M. François Garand d'accepter les coûts supplémentaires demandés par l'entreprise **CONSTRUCTION CORRAY INC.**, pour la réalisation de divers travaux de menuiserie de finition dans le cadre du projet de la Maison des naissances, le tout pour un montant de **25 869,39 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1363*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 9 mars 2010 du directeur du Génie recommandant l'acceptation de directives de changement et du bilan final – préparation des infrastructures pour la mise en place des bacs – soumission S 0940-1.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-03-287**

**ACCEPTATION DIRECTIVES DE CHANGEMENT  
ET BILAN FINAL - PRÉPARATION DES INFRASTRUCTURES  
POUR LA MISE EN PLACE DES BACS  
SOUMISSION S 0940-1**

---

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. Alain Portelance d'accepter les directives de changement N<sup>os</sup> 01 à 04 en date du 27 août, 15 octobre et 10 décembre 2009, préparées par **LA VIE EN VERT**, au montant total de **5 745 \$ taxes incluses**, ainsi que le bilan final en date du 5 mars 2010 préparé par le Service du génie qui montre un coût réel du projet inférieur de **6 416,15 \$** au montant original du contrat accordé à **ENTREPRISE DE PAVAGE DION INC.** en vertu de la résolution **2009-08-637**.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOUMIS aux membres du conseil, le rapport du 25 janvier 2010 du directeur du Génie recommandant le paiement d'une facture – vanne murale du poste de pompage de la 92<sup>e</sup> Avenue Est.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-03-288**

**AUTORISATION PAIEMENT  
VANNE MURALE DU POSTE  
DE POMPAGE DE LA 92<sup>e</sup> AVENUE EST**

---

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel et appuyé par M. Richard Perreault d'autoriser le paiement de la facture N<sup>o</sup> F023-46857 à la firme **LVM-TECHNISOL INC.** d'une somme de **2 002,48 \$ taxes et frais inclus**, à titre d'honoraires professionnels pour le contrôle de la qualité des matériaux dans le cadre des travaux de mise à jour de la vanne murale du poste de pompage de la 92<sup>e</sup> Avenue Est, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1407*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOUMIS aux membres du conseil, le rapport du 3 mars 2010 du directeur du Génie recommandant la pré-qualification de fournisseurs en équipements de jeux.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-03-289**

**PRÉ-QUALIFICATION DES FOURNISSEURS  
DES ÉQUIPEMENTS DE JEUX**

---

**ATTENDU QUE** le Service du génie a mené récemment un processus visant à homologuer ou qualifier des entreprises spécialisées dans la fabrication et/ou la distribution d'équipements de jeux.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin et appuyé par M. François Garand que les quatre (4) entreprises suivantes, spécialisées dans la fabrication et/ou la distribution des équipements de jeux pour les parcs, soient pré-qualifiées au sens de l'article 573.1.0.2 de la *Loi sur les cités et villes*, savoir :

- **TECHSPORT INC.;**
- **LES INDUSTRIES SIMEXCO INC.;**
- **TESSIER RÉCRÉO-PARC INC.;**
- **LES ENTREPRISES FORMES & JEUX P.E.B. INC..**

QUE le processus de pré-qualification suivi à cette fin soit entériné par ce conseil.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Le 23 mars 2010.**

SOUMIS aux membres du conseil, le rapport du 11 février 2010 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels pour la réalisation d'une étude de faisabilité – réhabilitation des infrastructures municipales – boulevard du Curé-Labelle.

**RÉSOLUTION...  
2010-03-290**

**ENGAGEMENT PROFESSIONNELS  
ÉTUDE DE FAISABILITÉ – RÉHABILITATION  
DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES  
BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE**

---

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin et appuyé par M. François Garand de retenir les services de la firme **CIMA+** pour la réalisation d'une étude de faisabilité associée à des travaux de réhabilitation des infrastructures dans le boulevard du Curé-Labelle, comprises entre le boulevard de la Seigneurie et la limite nord de la municipalité, pour un montant n'excédant pas **84 430,50 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1435*, le tout conditionnellement à l'approbation du règlement par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOUMIS aux membres du conseil, le Second projet de règlement 1418-3 P2 modifiant le Règlement 1418 de zonage.

**RÉSOLUTION...  
2010-03-291**

**APPROBATION SECOND  
PROJET DE RÈGLEMENT 1418-3 P2**

---

**ATTENDU QU'**en date du 2 mars 2010, le conseil municipal adoptait le Premier projet de règlement 1418-3 P1;

**ATTENDU QUE** les dispositions des articles 2 à 5 de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**une assemblée publique de consultation a eu lieu le 23 mars 2010 à 19 h 15.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin et appuyé par M. Richard Perreault que *le Second projet de règlement 1418-3 P2 modifiant le Règlement de zonage 1418*, soit approuvé par ce conseil.

**QUE** ce second projet soit présenté aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire et qu'un résumé des objets du projet et des étapes à suivre pour faire une demande soit disponible au bureau du greffier.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOUMIS aux membres du conseil, le Second projet de règlement 1418-4 P2 modifiant le Règlement 1418 de zonage.

**RÉSOLUTION...  
2010-03-292**

**APPROBATION SECOND  
PROJET DE RÈGLEMENT 1418-4 P2**

---

**ATTENDU QU'**en date du 2 mars 2010, le conseil municipal adoptait le Premier projet de règlement 1418-4 P1;

**Le 23 mars 2010.**

**ATTENDU QUE** les dispositions des articles 2 et 3 de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**une assemblée publique de consultation a eu lieu le 23 mars 2010 à 19 h 15.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel et appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin que *le Second projet de règlement 1418-4 P2 modifiant le Règlement de zonage 1418*, soit approuvé par ce conseil.

QUE ce second projet soit présenté aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire et qu'un résumé des objets du projet et des étapes à suivre pour faire une demande soit disponible au bureau du greffier.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 10 mars 2010 du directeur de l'Urbanisme et de l'environnement recommandant l'engagement de professionnels – Programme particulier d'urbanisme (PPU) – Projet « Quartier Chambéry de Blainville ».

**RÉSOLUTION...**  
**2010-03-293**

**ENGAGEMENT PROFESSIONNELS  
PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU)  
PROJET « QUARTIER CHAMBÉRY DE BLAINVILLE »**

---

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M<sup>me</sup> Liza Poulin de retenir les services de la firme **FAHEY ET ASSOCIÉS** pour l'élaboration d'un Programme particulier d'urbanisme (PPU) visant le projet « *Quartier Chambéry de Blainville* », pour un montant de **17 950 \$ taxes en sus**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 05-141-07-025.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le procès-verbal de la réunion du 16 mars 2010 du Comité consultatif d'urbanisme.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-03-294**

**RECOMMANDATIONS PROCÈS-VERBAL  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

Il est proposé par M<sup>me</sup> Liza Poulin et appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin d'accepter les recommandations contenues au procès-verbal de la réunion du **16 mars 2010** du Comité consultatif d'urbanisme.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant l'acceptation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Demande PIIA – 2009-00248 – 1152 à 1180, boulevard du Curé-Labelle – Projet Oasis Boréal.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-03-295**

**ACCEPTATION - PLAN D'IMPLANTATION  
ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE  
DEMANDE PIIA – 2009-00248  
TERRASSES, BALCONS ARRIÈRE  
ET RANGEMENTS EXTÉRIEURS  
1152 À 1180, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE  
PROJET OASIS BORÉAL**

---

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel et appuyé par M. Guy Frigon que le conseil, ayant reçu l'avis du Comité consultatif d'urbanisme du 16 mars 2010, approuve les plans et documents soumis dans le cadre de la demande **PIIA – 2009-00248** pour permettre la révision de l'aménagement pour les terrasses et balcons arrière et pour les rangements extérieurs du Projet Oasis Boréal au 1152 à 1180, boulevard du Curé-Labelle.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant l'acceptation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Demande PIIA – 2009-00253 – 519, boulevard du Curé-Labelle – Clinique médicale Blainville.

**RÉSOLUTION...  
2010-03-296**

**ACCEPTATION - PLAN D'IMPLANTATION  
ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE  
DEMANDE PIIA – 2009-00253  
AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL  
ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER  
519, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE  
CLINIQUE MÉDICALE BLAINVILLE**

---

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. Alain Portelance que le conseil, ayant reçu l'avis du Comité consultatif d'urbanisme du 16 mars 2010, approuve les plans et documents soumis dans le cadre de la demande **PIIA – 2009-00253** pour permettre l'agrandissement du bâtiment principal et l'aménagement paysager au 519, boulevard du Curé-Labelle.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant l'acceptation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Demande PIIA – 2010-00278 – 581, 583, 585 et 587, boulevard du Curé-Labelle – Lou-Tec, Fenêtres Magistral et Batteries Expert.

**RÉSOLUTION...  
2010-03-297**

**ACCEPTATION - PLAN D'IMPLANTATION  
ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE  
DEMANDE PIIA – 2010-00278  
INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE DÉTACHÉE  
581, 583, 585 ET 587, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE  
LOU-TEC, FENÊTRES MAGISTRAL ET BATTERIES EXPERT**

---

Il est proposé par M. Normand Dupont et appuyé par M. Guy Frigon que le conseil, ayant reçu l'avis du Comité consultatif d'urbanisme du 16 mars 2010, approuve les plans et documents soumis dans le cadre de la demande **PIIA – 2010-00278** pour permettre l'installation d'une enseigne détachée au 581, 583, 585 et 587, boulevard du Curé-Labelle et ce, aux conditions suivantes :

- a) QU'un aménagement paysager soit conçu au pied de l'enseigne;
- b) QU'une plantation d'arbres aux 7 mètres soit effectuée le long du terrain en façade;
- c) QUE des graminées soient plantées entre les arbres afin de dissimuler le stationnement.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant l'acceptation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Demande PIIA – 2010-00279 – 1060, boulevard du Curé-Labelle – Financement agricole Canada.

**RÉSOLUTION...  
2010-03-298**

**ACCEPTATION - PLAN D'IMPLANTATION  
ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE  
DEMANDE PIIA – 2010-00279  
INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE MURALE  
FINANCEMENT AGRICOLE CANADA  
1060, BOULEVARD MICHÈLE-BOHEC, SUITE 106**

---

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin que le conseil, ayant reçu l'avis du Comité consultatif d'urbanisme du 16 mars 2010, approuve les plans et documents soumis dans le cadre de la demande **PIIA – 2010-00279** pour l'installation d'une enseigne murale au 1060, boulevard Michèle-Bohec, suite 106.

Après discussion, cette proposition est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant l'acceptation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Demande PIIA – 2010-00282 – rue du Berry.

**RÉSOLUTION...  
2010-03-299**

**ACCEPTATION - PLAN D'IMPLANTATION  
ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE  
DEMANDE PIIA – 2010-00282  
CONSTRUCTION DE 9 BÂTIMENTS  
RÉSIDENTIELS ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER  
RUE DU BERRY**

---

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel et appuyé par M. Richard Perreault que le conseil, ayant reçu l'avis du Comité consultatif d'urbanisme du 16 mars 2010, approuve les plans et documents soumis dans le cadre de la demande **PIIA – 2010-00282** pour permettre la construction de 9 bâtiments résidentiels sur la rue du Berry et l'aménagement paysager de ces propriétés.

Après discussion, cette proposition est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant l'acceptation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Demande PIIA – 2010-00285 – 681, boulevard du Curé-Labelle.

**RÉSOLUTION...  
2010-03-300**

**ACCEPTATION - PLAN D'IMPLANTATION  
ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE  
DEMANDE PIIA – 2010-00285  
CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL,  
AFFICHAGE ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER  
681, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE**

---

Il est proposé par M. Normand Dupont et appuyé par M. Alain Portelance que le conseil, ayant reçu l'avis du Comité consultatif d'urbanisme du 16 mars 2010, approuve les plans et documents soumis dans le cadre de la demande **PIIA – 2010-00285** pour permettre la construction d'un bâtiment principal au 681, boulevard du Curé-Labelle et ce, aux conditions suivantes :

- a) QU'un arbre, dont l'essence est recommandée par un architecte paysagiste, soit planté aux 7 mètres et que des graminées (*calamagrostis*) soient plantées entre les arbres afin de dissimuler le stationnement;
- b) QU'un plan d'aménagement d'ensemble de l'affichage soit déposé au Comité consultatif d'urbanisme et autorisé par le conseil municipal avant l'émission de tout permis.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant l'acceptation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Demande PIIA – 2010-00286 – 4, rue Marcel-Ayotte – Rogers.

<b>RÉSOLUTION...</b> <b>2010-03-301</b>	<b>ACCEPTATION - PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DEMANDE PIIA – 2010-00286 INSTALLATION D'UNE TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION – ROGERS 4, RUE MARCEL-AYOTTE</b>
--	---

---

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin que le conseil, ayant reçu l'avis du Comité consultatif d'urbanisme du 16 mars 2010, approuve les plans et documents soumis dans le cadre de la demande **PIIA – 2010-00286** pour permettre l'implantation d'une tour de télécommunication et d'un bâtiment de service au 4, rue Marcel-Ayotte.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant l'acceptation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Demande PIIA – 2010-00288 – 91, rue Gaston-Dumoulin - Robotronique.

<b>RÉSOLUTION...</b> <b>2010-03-302</b>	<b>ACCEPTATION - PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DEMANDE PIIA – 2010-00288 INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE MURALE 91, RUE GASTON-DUMOULIN (ROBOTRONIQUE)</b>
--	--

---

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M. Guy Frigon que le conseil, ayant reçu l'avis du Comité consultatif d'urbanisme du 16 mars 2010, approuve les plans et documents soumis dans le cadre de la demande **PIIA – 2010-00288** pour permettre l'installation d'une enseigne murale au 91, rue Gaston-Dumoulin.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant l'acceptation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Demande PIIA – 2010-00289 – 705, boulevard du Curé-Labelle – Nissan.

<b>RÉSOLUTION...</b> <b>2010-03-303</b>	<b>ACCEPTATION - PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DEMANDE PIIA – 2010-00289 AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER 705, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE (NISSAN)</b>
--	---

---

Il est proposé par M. Normand Dupont et appuyé par M. Guy Frigon que le conseil, ayant reçu l'avis du Comité consultatif d'urbanisme du 16 mars 2010, approuve les plans et documents soumis dans le cadre de la demande **PIIA – 2010-00289** pour permettre l'aménagement du stationnement et l'aménagement paysager au 705, boulevard du Curé-Labelle et ce, à la condition suivante :

- a) QU'une lettre de garantie financière au montant de **5 000 \$** soit déposée à la municipalité afin d'assurer l'achèvement des travaux, selon l'article 14 du *Règlement 1423 sur les PIIA*.

Après discussion, cette proposition est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant l'acceptation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Demande PIIA – 2010-00291 – 581, boulevard du Curé-Labelle – Batteries Expert.

**RÉSOLUTION...  
2010-03-304**

**ACCEPTATION - PLAN D'IMPLANTATION  
ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE  
DEMANDE PIIA – 2010-00291  
INSTALLATION D'UNE PORTE DE GARAGE  
581, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE  
(BATTERIES EXPERT)**

---

Il est proposé par M. Normand Dupont et appuyé par M. Guy Frigon que le conseil, ayant reçu l'avis du Comité consultatif d'urbanisme du 16 mars 2010, approuve les plans et documents soumis dans le cadre de la demande **PIIA – 2010-00291** pour permettre l'installation d'une porte de garage et ce, aux conditions suivantes :

- a) QU'une plantation d'arbres aux 7 mètres soit effectuée le long du terrain en façade;
- b) QUE des graminées soient plantées entre les arbres afin de dissimuler le stationnement.

Après discussion, cette proposition est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant l'acceptation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Demande PIIA – 2010-00295 – 884, boulevard du Curé-Labelle.

**RÉSOLUTION...  
2010-03-305**

**ACCEPTATION - PLAN D'IMPLANTATION  
ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE  
DEMANDE PIIA – 2010-00295  
RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL  
ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER  
884, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE**

---

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. Norman Dupont que le conseil, ayant reçu l'avis du Comité consultatif d'urbanisme du 16 mars 2010, approuve les plans et documents soumis dans le cadre de la demande **PIIA – 2010-00295** pour permettre la rénovation du bâtiment principal et l'aménagement paysager au 884, boulevard du Curé-Labelle.

Après discussion, cette proposition est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**.

**AVIS DE MOTION...**  
**2010-03-306**

**MODIFICATION RÈGLEMENT**  
**1418 DE ZONAGE**

---

M. Normand Dupont donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement ayant pour objet de modifier le Règlement de zonage 1418, de façon à :

- a) permettre, dans la zone **C-252**, à titre d'usage spécifiquement permis, l'usage de la classe commerce 1 « C1-04-01 – Pharmacie ou vente au détail de produit de beauté, de santé ou de soin personnel »;
- b) retirer, dans la zone **C-252**, les usages du groupe commerce 2 « C2-03-13 – Service de toilettage pour animal ou école de dressage (sans pension) » et « C2-03-06 – Service de pressage, nettoyage à sec ou teinture de vêtements occupant moins de 150 m<sup>2</sup> de superficie de plancher ».

Cet avis de motion est donné conformément à l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et provoque conséquemment le gel de l'émission des permis ou certificats accordés pour l'exécution des travaux ou l'utilisation d'un immeuble qui, advenant l'adoption du présent règlement de modification, seront prohibés dans **la zone concernée**.

SOU MIS aux membres du conseil, le Premier projet de règlement 1418-5 P1 modifiant le Règlement 1418 de zonage.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-03-307**

**APPROBATION PREMIER**  
**PROJET DE RÈGLEMENT 1418-5 P1**

---

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder à certaines modifications au Règlement de zonage 1418;

**ATTENDU QUE** les dispositions de l'article 2 de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. Normand Dupont et appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel que *le Premier projet de règlement 1418-5 P1 modifiant le Règlement de zonage 1418*, soit approuvé par ce conseil.

**QUE** ce projet soit soumis à une assemblée publique de consultation à être tenue le **13 AVRIL 2010 à 19 h 15** au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville.

Après discussion, cette proposition est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**.

#### **PAROLE AU CONSEIL**

**RÉSOLUTION...**  
**2010-03-308**

**FÉLICITATIONS**  
**CENTRE 50+ BLAINVILLE**

---

Il est proposé par M. Louis Lamarre et résolu que des félicitations soient adressées au **CENTRE 50+ BLAINVILLE** pour le lancement, le 13 mars 2010, d'un journal destiné à ses membres.

**Le 23 mars 2010.**

**PAROLE AU PUBLIC**

**RÉSOLUTION...  
2010-03-309**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

Il est proposé par M. Normand Dupont et appuyé par M. Guy Frigon que la séance soit levée à 22 h 16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*(S) François Cantin*

---

**MAIRE**

*(S) Claude Bertrand*

---

**DIRECTEUR DES SERVICES  
JURIDIQUES ET GREFFIER**